
Nombre de membres

Séance du 10 janvier 2023

en exercice: 15

L'an deux mille vingt-trois et le dix janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 10 janvier 2023, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 13

Sont présents: Jean-Claude LEVIS, Jean-Louis VERDET, Rollin ROGER, Hervé SKUPSKI, François BARELLE, Mathieu CHAUDEZ, Florian DELAHAYE, Perrine COULOMB, Delphine DELANNOY, Yannick FRESKO, Christian PLANCKE, Jean-Louis LEGRIS, Alain JESSUS

Votants: 13

Représentés:

Excuses: Ludovic BOUHIER, Vincent CREPIN

Absents:

Secrétaire de séance: Mathieu CHAUDEZ

En préambule, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Monsieur Philippe PAYEN, afin de lui attribuer un numéro d'habitation pour les constructions Rue de Croisilles, et demande au conseil municipal la possibilité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal émettant un avis favorable, à l'unanimité, le point "Demande d'attribution pour les constructions Rue de Croisilles" est ajouté à l'ordre du jour en point 2. le Festival Artsworld, et les Questions diverses, étant respectivement décalés aux points 3 et 4.

Objet: Renouvellement adhésion Pass'Jeune 2023 - DE 2023 01

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 09 juillet 2020, la commune de NEUVILLE-VITASSE a décidé d'adhérer au dispositif Pass'Jeunes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de renouveler la convention avec la ville d'Arras, pour adhérer au dispositif "Pass'Jeunes" au titre de l'année 2023,
- de maintenir les tarifs de vente du Pass'Jeune à 10€ et à 25 € avec la carte de transport pour les Neuvillois,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette opération,
- d'imputer la dépense au budget communal.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Objet: Demande d'attribution de deux numéros d'habitation, Rue de Croisilles - DE 2023 02

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'attribution d'un numéro de voirie, reçue de Monsieur Philippe PAYEN, pour les deux immeubles qu'il fait construire Rue de Croisilles. Monsieur PAYEN souhaiterait que les constructions portent respectivement les numéros 28Bis A et 28Bis B.

Au regard du cadastre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui attribuer les numéros 28Bis A et 28Bis B, conformément à la demande de Monsieur PAYEN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

D'attribuer à ces deux nouvelles constructions, les numéros 28Bis A et 28Bis B de la Rue de Croisilles.

Objet: Questions diverses - DE 2023 01 QD

- **Festival ArtsWorlds**

Rollin ROGER, fait part au conseil municipal de la demande reçue, afin de recevoir un festival (Festival ArtsWorlds), les 13 et 14 mai.

Il s'agit d'un festival familial, zéro déchet, animé par Jacky, du Club Dorothée.

La commune de NEUVILLE-VITASSE serait partenaire, de ce festival, en mettant à disposition le terrain Espace Communal, la société organisatrice se chargeant de tout.

La société, via le conseil municipal, recherche actuellement des terrains sur lesquels les festivaliers pourront se stationner.

Les associations neuvilloises pourront participer, par exemple, à la restauration.

Les élèves du Lycée Baudimont pourraient être impliqués, notamment dans la partie communication.

Les neuvillois souhaitant se porter bénévoles, sont invités à contacter la mairie.

Plus d'informations sur : www.fest-artsworld.fr.

- **Stationnement le long de l'école (accès espace communal)**

Suite à la dernière réunion avec l'architecte paysagiste, nous avons refait une demande auprès de la Préfecture pour aménager un parking, le long de l'école (sur l'accès à l'Espace communal). La Préfecture nous a répondu que ce n'était pas possible en période scolaire, du fait du plan Vigipirate.

- **Marché hebdomadaire**

Nous n'avons pas de nouvelle des commerçants pour le moment.

- **Point sur l'avancement du dossier d'aménagement de l'aire de loisirs intergénérationnelle**

Prochaine réunion avec l'architecte, le mardi 24 janvier, pour préparer les appels d'offre.

L'ordre du jour étant épuisé, l'ordre du jour est levé à 20h00.